
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>
ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
– Imprimé par ELECTROGELAZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE – Périodicité : mensuelle



Dans la recherche comme ailleurs Les dégâts de la dérégulation capitaliste

La crise du capitalisme se propage du secteur financier aux autres services et au secteur productif. Elle n'est pas la conséquence de l'incurie de quelques traders égarés. Depuis près de trente ans, en France comme ailleurs, les dirigeants capitalistes imposent une dérégulation de l'économie et instaurent une compétition sauvage au bénéfice de quelques-uns. Ce système génère des dégâts considérables, en particulier sur le plan social, aggravés en France par l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy. L'objectif est de réduire la place de l'État pour élargir le champ du profit. Aujourd'hui, ils vont rechercher l'aide de l'État, pour un temps, afin de sauvegarder leurs intérêts menacés par la crise. Cependant, ils n'ont pas renoncé à leurs objectifs : réduction des services publics, recul de l'âge de la retraite, réduction du prix du travail..., même s'ils sont amenés à différer certains projets comme la privatisation de La Poste.

Dans la recherche, le gouvernement poursuit le même objectif que dans les autres secteurs. Il soumet les laboratoires à un pilotage serré. Sa politique de réduction du coût du travail fait de plus en plus de ravages. Les emplois de titulaires (chercheurs et ITA) sont réduits alors que les emplois de courte durée augmentent. Les EPST, dans lesquels les personnels ont collectivement une influence non négligeable, sont affaiblis au profit d'agences bureaucratiques tels l'ANR pour le financement des équipes et l'AE-RES pour l'évaluation. Ces transformations aboutis-

sent à l'abandon de nombreux thèmes scientifiques jugés non utiles ou non rentables. Le gouvernement se heurte dans la plupart des EPST au désaccord d'une partie importante de la communauté scientifique, qui s'est manifesté, par exemple, par le blocage du Conseil d'Administration du CNRS le 19 juin, malgré quelques personnalités qui espèrent tirer des bénéfices de ces contre-réformes.

En cet automne 2008, les mauvais coups du gouvernement et des directions d'organismes continuent à frapper rudement. Les moyens budgétaires des organismes de recherche pour 2009 diminueront, contrairement aux déclarations de Valérie Pécresse. 6% des crédits 2009 pourraient être mis en réserve avant même leur attribution. La baisse moyenne du soutien aux laboratoires pourrait atteindre 15% ! 1030 emplois (ITA post-docs, allocataires et chercheurs dont 580 titulaires) seront supprimés en 2009 dans les EPST et les Universités. Ces suppressions se poursuivront pendant 3 ans. Les EPST et les Universités perdront donc, en peu de temps, plus de 3000 emplois ! Pourtant la promesse de 3% du PIB pour la recherche dans quelques années est encore réitérée par la ministre ! Le gouvernement ment là dessus de manière grossière. Aucune personne sensée et honnête ne peut le croire.

Par ailleurs, le plan Pécresse pour les salaires et les carrières est scandaleux. Il n'y a rien pour les ITA. Pour les chercheurs, les mesures « Pécresse » se

réduisent pour l'essentiel à des primes pour quelques-uns à condition de faire 1/3 de temps de service d'enseignement dans les Universités. Le métier de chercheur à plein temps est bel et bien dans le collimateur et le gouvernement espère casser ce qui reste de solidarité entre les personnels.

Le gouvernement et les directions des EPST, maintenant ouvertement à sa botte, entendent transformer les EPST en une fédération d'Instituts en concurrence, où la place des personnels et de la communauté scientifique sera marginale. Cette organisation permettrait au gouvernement de piloter plus aisément le système de recherche. La Direction du CNRS veut imposer sa conception de la réforme avec des Instituts qui ne gèrent qu'un petit nombre de laboratoires stratégiques. C'est pourquoi elle veut désassocier massivement les UMR les prochaines années. Ses premières tentatives ont été contenues, mais la menace subsiste.

Le SNTRS-CGT reste déterminé à s'opposer à ces contre-réformes et à lutter pour une amélioration de la situation des personnels. Il approfondira sa stratégie à son congrès qui se tiendra début décembre. Il souhaite que la Confédération CGT prenne une initiative pour faire converger les luttes en cours dans de nombreux secteurs.

Dans la recherche, le SNTRS-CGT appelle les personnels à bloquer les Conseils d'Administration des organismes qui doivent entériner les budgets et la création d'Instituts sur une base inacceptable. Une première échéance est prévue le 27 novembre au CNRS. Il appelle aussi les personnels à signer la pétition pour de véritables améliorations de salaires et de carrière. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à le renforcer par leur vote lors des élections au CNRS pour les CAP (titulaires) et les CCP (non titulaires).

Michel PIERRE

Sommaire du BRS 434

Edito	
Dans la recherche comme ailleurs Les dégâts de la dérégulation capitaliste	1 - 2
Actualité Recherche	
Le budget 2009 de la recherche	3 - 4
Projet de budget 2009	5 - 7
Les carrières dans la recherche selon V. Péresse : chercheurs de primes	8 - 9
Embargo sur les carrières	
L'évaluation démocratique a vécu, l'administration prend le contrôle des carrières des chercheurs et des ITA	10 - 12
Tribune libre	
Dépendance : aides, témoignages, réflexions et revendications	
Synthèse par le Bureau de la Section Nationale des retraités	13 - 14
Réflexions sur la place des retraités-es dans le SNTRS	15
Congrès du SNTRS-CGT Contribution de Michel Gruselle	15
L'activité spécifique des retraités	16
Parlons enfin de stratégie	17 - 18
Qui a intérêt à l'irrationnel ?	19 - 21
La CGT quelle stratégie (2)	21 - 23
Construire un autre type de relations au travail et à la collectivité	24

Le budget 2009 de la recherche

La communication du ministère sur le budget est bien réglée. Comme chaque année, début septembre, les annonces de la ministre sont mirifiques. Pour épater l'opinion publique, et mystifier les personnels, elle annonce les augmentations en valeur absolue, un milliard de plus pour l'enseignement supérieur et 800 millions pour la recherche. Mais, son budget global est de 24 milliards d'euros et elle oublie de parler de l'inflation et de mesures purement comptables, comme l'imputation progressive des cotisations retraites au budget des actions du ministère alors qu'avant la LOLF l'État se contentait de payer les pensions de façon globale sans faire semblant de prélever des cotisations sur ses propres ministères. Ce simple transfert comptable intervient pour 370 millions d'euros dans les hausses annoncées. La ministre additionne de plus pour la recherche l'augmentation énorme du crédit impôt recherche servi aux entreprises sur un plateau d'argent et les mesures budgétaires principalement réduites à la compensation partielle de l'inflation pour les organismes.

Chaque début octobre, le projet de loi de finances 2009, appelé « bleu » budgétaire, permet de démystifier les effets d'annonce du ministère. Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, il est pour l'essentiel contenu dans le document relatif à la MIRE (Mission interministérielle de la recherche et m'enseignement supérieur). On peut y repérer les évolutions de l'emploi et de la subvention d'État, appelée Subvention pour Charges de Service Public. On se rend compte également de la bombe à retardement du crédit impôt recherche (voir plus loin).

Comme l'an dernier, l'essentiel de l'augmentation du budget des opérateurs (EPST) est dû à une nouvelle augmentation du taux de prélèvement des retraites. Ainsi par exemple, le CNRS se voit affecté d'une augmentation de 112 millions d'euros, mais en fait 95 M€ vont de façon

« fictive » aux retraites. La seule part nouvelle dans ce budget est la prise en compte dans le budget des établissements de l'augmentation programmée de la valeur du point d'indice en 2009 (+0,5% au 1 juillet 2009 et +0,3% au 1 octobre 2009 ¹). Ceci correspond pour le CNRS à 14,5 millions d'euros, dont 3,5 toujours pour les retraites. Jusqu'à présent, les augmentations en cours d'année du point d'indice n'étaient pas compensées aux organismes, qui devaient procéder en fin d'année à des ponctions sur le fonctionnement pour payer les salaires.

L'emploi baisse dans la recherche. La ministre avait annoncé 225 suppressions de postes d'ITA en catégorie C et 225 suppressions de bourse post doc. Rappelons que pour les universités, les suppressions d'emplois concernent 225 postes d'IATOS en catégorie C et 225 allocations de recherche. Depuis la mise en place de la LOLF, les emplois n'apparaissent plus avec leur détail par corps, mais de façon globale sous la forme d'un plafond maximum d'emplois et sous la forme budgétaire des dépenses salariales globales correspondantes. Les emplois sont soit comptés en ETP, Équivalent Temps Plein) ce qui correspond à une personne physique, soit en ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) ce qui correspond à une personne physique sur 12 mois par an.

Dans les bleus budgétaires, on note qu'il y aura en fait 267 suppressions de bourses post doc, sur un stock de 800. On aura bien la suppression de la totalité de ces bourses post doc ministérielles en 3 ans. Ces bourses seront supprimées dans les EPST, mais aussi dans les EPIC : CEA, CNES, IFREMER, etc. Les suppressions de postes ITA sont indiquées ci-dessous pour les principaux EPST. En dehors de l'INRIA qui bénéficiera de 35 créations de postes (le détail des catégories n'est pas donné) ; tous les EPST perdront des emplois.

(1) qui ne suffiront pas à compenser l'inflation que le gouvernement prévoit à 2% en 2009, plus de 3% selon l'Insee..

	Suppression postes ITA	Suppression postes POST DOC	Création postes
CNRS	133	158	
INSERM	24	33	
INRA	46	38	
INRIA			35
CEMAGREF	7	6	
IRD	8	3	

Les EPST pourront définir leur propre politique d'emploi. Ainsi, le CNRS a décidé pour arriver à un total de 133 suppression d'emplois, de supprimer 105 postes ITA et 28 postes chercheurs. Pour l'ensemble des EPST, une enveloppe de 6,6 M€ pour les améliorations catégorielles n'est pas encore répartie. En moyenne pour les 44000 chercheurs et ITA, cela représentera 150 € par personne et par an. Ce n'est pas folichon ! Pour l'ensemble de la recherche, on est loin de la hausse moyenne de 3,8% annoncée par le ministère. Il faudra attendre les budgets des établissements pour savoir si les budgets stagnent ou s'ils baissent par rapport à l'inflation, qui devrait voisiner 3,2% en 2008 et peut être plus en 2009 selon l'INSEE.

Les tableaux de répartition des CP, crédits de paiement, ventilés par action sont plus intéressants. 14 actions couvrent les différentes disciplines. Pour tout le programme 172 (= recherche pluridisciplinaire, c'est-à-dire la quasi-totalité des EPST + le CEA civil etc.), la somme des CP qui était de 4982 M€ en 2008, passe à 5056 M€ en 2009, soit une hausse de 74 M€ correspondant à +1,48 %. Ces chiffres incluent les salaires, le fonctionnement des labos ainsi que l'ANR. Ils ne semblent pas inclure les prélèvements pour les retraites. Parions que les labos se serreront la

ceinture en 2009. Pour le CNRS, on parle déjà d'une probable baisse de 15 % de la subvention de base des laboratoires. Ce chiffre n'a pas été démenti par la direction lors de dernier Conseil d'Administration du Centre.

Pire, les conséquences de la crise risquent d'affecter le budget de l'ensemble des EPST. En effet, des crédits sont gelés d'office, ce sont les crédits mis en réserve dans le cadre de la LOLF, à ne pas confondre avec les crédits qui peuvent être annulés dans le cadre de décision budgétaire en cours d'année. Ces crédits mis en réserve peuvent être débloqués ou annulés. Pour 2008, la décision n'est pas encore prise, elle se fera après l'estimation des dépenses salariales totales de 2008, versement de la GIPA (Garantie minimale de pouvoir d'achat) inclus, c'est-à-dire après la fin novembre. L'an dernier, la recherche avait bénéficié d'un régime de faveur. La réserve de précaution était de 2,5% sur les crédits hors salaire au lieu de 5% et de 0,25% sur les salaires au lieu de 0,5%. Les EPST auront-ils le même traitement de faveur en 2009 ? Rien n'est encore décidé. Ce sera l'objet du débat parlementaire.

Le boum du crédit d'impôt. Grâce aux nouvelles modalités du calcul du CIR, celui-ci est devenu pour les entreprises une vraie subvention plutôt qu'une incitation à augmenter l'effort de recherche. En 2 ans, de 2006 à 2008, les créances que les entreprises accumulent au titre du CIR sont passées de 1,6 à 3,5 milliards d'euros. Comme le remboursement du CIR peut s'étaler dans le temps, la charge pour le budget public sera de 2 milliards en 2009 et passera à 4,15 milliards en 2012, soit presque ce que verse l'État à l'ensemble des EPST.

Daniel Steinmetz

Projet de budget 2009

A.E. = Autorisations d'engagement ; C.P. = Crédits de paiement

Crédits EPST (en euros)						
Organismes	Repères		2 008	2 009	Différence	%
CNRS	Programme 172	A.E.	2 429 887 000	2 448 554 000	18 667 000	0,77
		C.P.	2 429 887 000	2 448 554 000	18 667 000	0,77
INSERM	Programme 172	A.E.	520 815 000	521 700 000	885 000	0,17
		C.P.	520 815 000	521 700 000	885 000	0,17
INRIA	Programme 172	A.E.	155 106 000	158 083 000	2 977 000	1,92
		C.P.	155 106 000	158 083 000	2 977 000	1,92
INED	Programme 172	A.E.	15 279 000	16 719 000	1 440 000	9,42
		C.P.	15 279 000	16 719 000	1 440 000	9,42
LCPC	Programme 190	A.E.	45 027 000	44 410 000	-617 000	-1,37
		C.P.	45 027 000	44 410 000	-617 000	-1,37
INRETS	Programme 190	A.E.	42 041 000	43 550 000	1 509 000	3,59
		C.P.	42 041 000	43 550 000	1 509 000	3,59
INRA	Programme 187	A.E.	634 013 000	637 073 000	3 060 000	0,48
		C.P.	634 013 000	637 073 000	3 060 000	0,48
	Programme 142	A.E.	2 747 000	2 950 000	203 000	7,39
		C.P.	2 747 000	2 950 000	203 000	7,39
	Programme 172	A.E.	3 420 000	1 885 000	-1 535 000	-44,88
		C.P.	3 420 000	1 885 000	-1 535 000	-44,88
	Total	A.E.	640 180 000	641 908 000	1 728 000	0,27
		C.P.	640 180 000	641 908 000	1 728 000	0,27
Cemagref	Programme 187	A.E.	52 696 000	53 270 000	574 000	1,09
		C.P.	52 696 000	53 270 000	574 000	1,09
	Programme 142	A.E.	23 085 000	23 485 000	400 000	1,73
		C.P.	23 085 000	23 485 000	400 000	1,73
	Programme 172	A.E.	663 000	489 000	-174 000	-26,24
		C.P.	663 000	489 000	-174 000	-26,24
	Total	A.E.	76 444 000	77 244 000	800 000	1,05
		C.P.	76 444 000	77 244 000	800 000	1,05
IRD	Programme 187	A.E.	196 127 000	199 329 000	3 202 000	1,63
		C.P.	196 127 000	199 329 000	3 202 000	1,63
	Programme 172	A.E.	314 000	209 000	-105 000	-33,44
		C.P.	314 000	209 000	-105 000	-33,44
	Total	A.E.	196 441 000	199 538 000	3 097 000	1,58
		C.P.	196 441 000	199 538 000	3 097 000	1,58

LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées

Crédits hors EPST (en euros)						
	Repères		2 008	2 009	Différence	%
ANR	Programme 172	A.E.	951 978 000	872 478 000	-79 500 000	-8,35
		C.P.	951 978 000	872 478 000	-79 500 000	-8,35
ANRS	Programme 172	A.E.	39 312 000	39 312 000	0	0,00
		C.P.	39 312 000	39 312 000	0	0,00
CIRAD	Programme 187	A.E.	130 913 000	128 850 000	-2 063 000	-1,58
		C.P.	130 913 000	128 850 000	-2 063 000	-1,58
	Programme 172	A.E.	479 000	331 000	-148 000	-30,90
		C.P.	479 000	331 000	-148 000	-30,90
	Total	A.E.	131 392 000	129 181 000	-2 211 000	-1,68
		C.P.	131 392 000	129 181 000	-2 211 000	-1,68
IPEV	Programme 172	A.E.	20 817 000	21 217 000	400 000	1,92
		C.P.	20 817 000	21 217 000	400 000	1,92
Ifremer	Programme 187	A.E.	146 580 000	146 887 000	307 000	0,21
		C.P.	146 580 000	146 887 000	307 000	0,21
	Programme 154	A.E.	4 200 000	1 100 000	-3 100 000	-73,81
		C.P.	4 200 000	1 100 000	-3 100 000	-73,81
	Programme 172	A.E.	222 000	148 000	-74 000	-33,33
		C.P.	222 000	148 000	-74 000	-33,33
	Total	A.E.	151 002 000	148 135 000	-2 867 000	-1,90
		C.P.	151 002 000	148 135 000	-2 867 000	-1,90
CEA	Programme 172	A.E.	515 512 000	528 491 000	12 979 000	2,52
		C.P.	515 512 000	528 491 000	12 979 000	2,52
	Programme 188	A.E.	475 256 000	485 256 000	10 000 000	2,10
		C.P.	475 256 000	485 256 000	10 000 000	2,10
	Programme 191	A.E.	35 000 000	35 000 000	0	0,00
		C.P.	35 000 000	35 000 000	0	0,00
	Programme 172	A.E.	1 025 768 000	1 048 747 000	22 979 000	2,24
		C.P.	1 025 768 000	1 048 747 000	22 979 000	2,24
CNES	Programme 193	A.E.	1 253 638 000	1 258 037 000	4 399 000	0,35
		C.P.	1 253 638 000	1 258 037 000	4 399 000	0,35
	Programme 191	A.E.	165 000 000	165 000 000	0	0,00
		C.P.	165 000 000	165 000 000	0	0,00
	Total	A.E.	1 418 638 000	1 423 037 000	4 399 000	0,31
		C.P.	1 418 638 000	1 423 037 000	4 399 000	0,31
BRGM	Programme 187	A.E.	56 486 000	56 486 000	0	0,00
		C.P.	56 486 000	56 486 000	0	0,00
	Programme 172	A.E.	209 000	167 000	-42 000	-20,10
		C.P.	209 000	167 000	-42 000	-20,10
	Programme 174	A.E.	20 000 000		-20 000 000	-100,00
		C.P.	20 000 000		-20 000 000	-100,00
	Programme 181	A.E.	2 600 000	34 750 000	32 150 000	1 236,54
		C.P.	3 730 000	34 750 000	31 020 000	831,64
	Programme 188	A.E.	1 000 000	1 000 000	0	0,00
		C.P.	1 000 000	1 000 000	0	0,00
Total	A.E.	80 295 000	92 403 000	12 108 000	15,08	
	C.P.	81 425 000	92 403 000	10 978 000	13,48	
IFP	Programme 188	A.E.	180 830 000	170 851 000	-9 979 000	-5,52
		C.P.	180 830 000	170 851 000	-9 979 000	-5,52
OSEO Innovation (Ex Anvar)	Programme 192	A.E.	61 490 000	191 490 000	130 000 000	211,42
		C.P.	61 490 000	191 490 000	130 000 000	211,42
Cité des Sciences	Programme 186	A.E.	93 740 000	94 402 000	662 000	0,71
		C.P.	92 780 000	91 852 000	-928 000	-1,00
Palais de la Découverte	Programme 186	A.E.	17 850 000	19 260 000	1 410 000	7,90
		C.P.	16 260 000	19 260 000	3 000 000	18,45
IRSN	Programme 189	A.E.	235 067 000	244 792 000	9 725 000	4,14
		C.P.	235 067 000	244 792 000	9 725 000	4,14
	Programme 212	A.E.	3 210 000	3 210 000	0	0,00
		C.P.	3 210 000	3 210 000	0	0,00
	Total	A.E.	238 277 000	248 002 000	9 725 000	4,08
		C.P.	238 277 000	248 002 000		
CSTB	Programme 190	A.E.	22 891 000	24 070 000	1 179 000	5,15
		C.P.	22 891 000	24 070 000	1 179 000	5,15
Pasteur Paris	Programme 172	Subvention	48 854 000	50 454 000	1 600 000	3,28
Pasteur International		Subvention	7 993 000	7 993 000	0	0,00
Pasteur Lille		Subvention	5 954 000	5 955 000	1 000	0,02
Institut Curie	Programme 172	Subvention	7 033 000	7 033 000	0	0,00
Crédit Impôt recherche	Programme 172		1 390 000	2 010 000	620 000	44,60

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

IFP : Institut Français des Pétroles

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

OSEO : Ex Anvar

IPEV : Insntitut Paul-Emile Victor (EX Institut Polaire)

ANRS: Agence Nationale de Recherche sur le Sida

Projet de budget 2009

Plafonds d'emplois autorisés									
Organismes	2008			2009			Différences		
	Sous plafond	Hors plafond	Total	Sous plafond	Hors plafond	Total	Sous plafond	Hors plafond	Total
CNRS	29 070	5882	34952	28774	5882	34656	-296	0	-296
INSERM	6 268	1836	8104	6209	1836	8045	-59	0	-59
INRIA	1 714	645	2359	1749	645	2394	35	0	35
INED	208	24	232	208	24	232	0	0	0
INRETS	549	30	579	549	32	581	0	2	2
LCPC	618	19	637	617	20	637	-1	1	0
CSTB	678	75	753	678	77	755	0	2	2
INRA	10 128	744	10872	10042	744	10786	-86	0	-86
Cemagref	1 061	125	1186	1048	125	1173	-13	0	-13
IRD	2 143	62	2205	2132	62	2194	-11	0	-11
CIRAD	1 782	95	1877	1781	95	1876	-1	0	-1
Ifremer	1 334	240	1574	1332	240	1572	-2	0	-2
CEA	11 674	1027	12701	11652	1027	12679	-22	0	-22
IPEV	15	88	103	15	88	103	0	0	0
IFP	2 027		2027	2026		2026	-1	0	-1
OSEO Innovation	449		449	449		449	0	0	0
Cité des Sciences	963		963	984		984	21	0	21
Palais de la Découverte	224		224	223		223	-1	0	-1
BRGM	881	29	910	879	29	908	-2	0	-2
CNES	2 417	285	2702	2 417	285	2702	0	0	0
IRSN	1 667		1667	1669	5	1674	2	5	7
ANR	61		61	61		61	0	0	0
ANRS	8		8	8		8	0	0	0
Totaux	75 939	11 206	87 145	75 502	11 216	86 718	- 437	10	- 427

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
 CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
 IRSN : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire
 ANVAR : Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche
 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
 IFP : Institut Français des Pétroles
 OSEO : Ex Anvar

Les carrières dans la recherche selon V. Péresse : chercheurs de primes

Valérie Péresse a publié ses propositions concernant l'amélioration des carrières et des rémunérations dans la recherche et l'enseignement supérieur.

Des propositions sous le signe de l'autoritarisme

Ce sujet fait partie en France des négociations conventionnelles. La ministre a préféré demander deux rapports à des personnes qu'elle a choisies : Rémy Schwartz, conseiller d'État et Jules Hofmann, président de l'Académie des Sciences. Les syndicats ont seulement été auditionnés. L'audition la plus scandaleuse a été celle réalisée par Hofmann : il n'a pas caché son dédain des propositions de la CGT et sans doute s'est-il comporté de la même façon avec tous les syndicats. Des négociations auraient du suivre la publication de ces rapports qui n'ont jamais eu lieu. Pourtant V. Péresse s'y était engagée en juillet devant les syndicats. C'est donc sans négociation aucune que les décisions ont été prises.

Autre signe du dédain des organisations des personnels, la primeur des annonces est accordée à la presse. Les syndicats n'ont été reçus qu'ensuite. L'accent sur la communication caractérise les régimes autoritaires.

Ce procédé est habituel pour la ministre ; ainsi pour la « conseiller » sur les contours des instituts, elle a créé des groupes de travail dont elle a nommé tous les membres. Aucun EPST n'y est représenté en tant que tel, aucun membre d'une commission scientifique non plus.

Les fondements de la politique du ministère

Sur le fond, les propositions de la ministre reposent sur des principes que le SNTRS-CGT combat.

Les progressions collectives des carrières sont dénoncées par la ministre dans le discours qui accompagne ses propositions. Elle entend mettre fin aux « parcours indifférenciés » et instaurer une individualisation des carrières qui tienne compte du « mérite », du talent » des personnes. Que la production scientifique soit une œuvre collective, qui associe des personnes dont les qualifications et les activités sont variées, qui nécessite des échanges, des retours critiques, des débats, ne l'effleure pas. Elle a choisi de casser les collectifs de travail et d'instaurer un système concurrentiel sans merci.

Mais qu'entend donc la ministre par « mérite », « talent » excellence » ? Ces mots ne servent qu'à camoufler là encore une volonté de retirer aux représentants, élus et nommés, de la communauté scientifique le contrôle des recrutements et des promotions des

chercheurs et des ITA, qui sont aussi un contrôle des orientations des sciences (méthodes, modes de travail, autonomie, etc.). En transformant les présidents d'université et d'organismes en managers de la science, la ministre espère assujettir la communauté scientifique à ses objectifs. D'où aussi l'hypertrophie des services de ressources humaines qui contrôleront étroitement les recrutements et les promotions des ITA. Être méritant c'est être aux normes.

Pour la ministre, l'appât du gain serait le moteur des scientifiques, le moteur du progrès. La ministre ne craint pas d'encourager les comportements conformistes ou d'allégeance et de ne gratifier que ceux qui se couleraient dans les thèmes et problématiques à la mode. Seuls ceux-ci seraient talentueux et méritants. Le ministère contrôlant toute la chaîne, du financement à l'évaluation, les élus de la communauté scientifique devenant très minoritaires sinon marginalisés, on ne peut que s'inquiéter si ce système devient la règle. Par ailleurs, la ministre envisage de rémunérer grassement les fonctions de haute responsabilité (présidents d'universités, directeurs de grandes unités...). Ils auront ainsi les moyens d'être de véritables dirigeants d'entreprise, comme cela est déjà le cas dans d'autres services publics.

Les propositions de la ministre signent, à terme, la fin du statut de chercheur à temps plein. Certes, elle ne s'y attaque pas directement, mais les primes seront largement subordonnées pour les chercheurs à une activité d'enseignement. Certes, les chercheurs se consacraient déjà, dans leur grande majorité, à la diffusion de leurs travaux auprès des étudiants ou des doctorants ; on leur demandera maintenant d'enseigner les bases de leur discipline à tous les niveaux universitaires, avec un volant d'heures augmenté. Les chaires vont dans ce sens : on supprime des postes de CR au CNRS, qui glisseront progressivement vers des postes de maître de conférences, le CNRS remboursant aux universités le temps consacré à la recherche (soit 2/3 de la charge normale d'enseignement) aux universités. En trois ans il est envisagé de porter à 270 le nombre de chaires (3 fois 90 si le CNRS maintient ce niveau, le ministère rappelle le fixe à 60 le quota minimal de chaires).

Cela est vrai également pour les ITA dont la spécificité disparaît. La mutualisation des activités est généralisée. Elle concerne surtout les emplois de l'informatique, de la communication et la documentation et de l'administration et gestion, c'est-à-dire exactement les emplois que le CNRS supprimera et qui seront déplacés vers

les universités. La mutualisation tant vantée est bien un transfert d'emplois vers les universités et corrélativement, une perte de maîtrise du CNRS de ces emplois. C'est ce que l'on appelle pudiquement « se replier sur le cœur du métier ».

En effet, les universités et la recherche doivent se replier sur « le cœur de leur métier ». De nombreuses fonctions d'ITA seront externalisées, notamment celles occupées par les ouvriers et les employés de service. Qu'est donc ce cœur du métier ? En quoi les fonctions non directement productives de recherche auraient-elles vocation à être externalisées ? Où commence et où s'arrête ce « cœur » ? Le CNRS se dessaisit des emplois « communs » au profit des universités, CNRS et universités se dessaisissent conjointement des emplois de service (restauration, nettoyage, entretien des bâtiments, etc.) au profit des marchands de soupe et des négriers, ce qui a deux conséquences : l'accroissement des inégalités entre les salariés, où les moins qualifiés s'appauvrissent et quelques heureux « méritants » ratissent les primes juteuses d'une part et la détérioration dramatique des conditions de travail par l'éclatement des solidarités de travail, faisant de chaque salarié seul responsable de son activité professionnelle. On connaît les conséquences de cette politique dans le privé.

La concurrence sera généralisée par l'ensemble des dispositifs promulgués par la ministre : entre les individus comme entre les établissements, les laboratoires, les équipes, les services. La phase suivante sera financière dans les universités : faire payer aux étudiants transformés en clients une partie du financement des frais de scolarité, au nom de l'autonomie. Une sélection sera ainsi instaurée, toujours au nom du « talent », qui sera d'abord sociale, comme cela se pratique déjà dans certains pays suite aux réformes de l'enseignement supérieur (États-unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Grande-Bretagne, Allemagne, etc.) ou est en projet ailleurs (Italie notamment).

Quelques avancées pour les personnels de l'enseignement supérieur seulement

Les quelques améliorations de carrière précises proposées ne concernent que les enseignants-chercheurs et amorcent la fusion des statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. Elles s'alignent pour les DR mais pour les CR seulement jusqu'à la fin de la grille des CR1, sur la clause la plus favorable : reconnaissance de l'expérience antérieure et de la période de la thèse inscrites dans le statut de chercheurs et appliquée aux professeurs calquée sur celle des directeurs de recherche, ... L'alignement des carrières reste incomplet pour les CR. Les CR n'obtiennent pas un allongement de la grille indiciaire comme l'ont les Maîtres de Conférences avec leur Hors Classe. Après 45-50 ans, un CR qui n'a

pas d'espoir de passer DR devra se tourner vers l'enseignement pour améliorer sa situation (il pourra obtenir une prime de mobilité pédagogique en plus du paiement des heures d'enseignement).

Quant aux ITA et aux ITRF, Il n'y a RIEN en dehors de vagues promesses sur l'amélioration des taux de passage d'un corps ou d'un grade à l'autre par exemple. Comment d'ailleurs la ministre pourrait-elle préciser ses propositions, les commissions sur lesquelles elle s'appuie n'ayant que très marginalement travaillé à cela. Le mépris est toujours de mise. Certes le déclassement et le blocage des carrières sont reconnus, cependant aucune solution n'est spécifiée : pas de plan de reclassement, ni d'amélioration des grilles, tout au plus annonce-t-on vaguement que des fusions de grades ou de corps, ou une meilleure utilisation des listes d'aptitude pourraient être envisagées dans un temps non défini.

L'annonce la plus significative concerne le contrat de travail pour les doctorants qui se substituerait aux allocations de recherche. Cela va dans le sens de ce que demandait depuis longtemps le SNTRS-CGT. Cependant, la rémunération, revue en hausse, serait en partie liée à une diversification des activités : enseignement, expertise. De plus, cette rémunération pourra, à partir d'un minimum, varier d'un doctorant à un autre ! Tout est à la tête du client : compétition oblige.

Ces mesures seront financées en partie sur budget de l'État, mais en grande partie, notamment pour la partie indemnitaire, par les ressources propres des établissements, ce qui ne pourra que renforcer la sujétion des chercheurs et des ITA et les inégalités entre qualification égale.

Toutes ces propositions vont à l'encontre de ce que le mouvement ouvrier a construit depuis plus d'un siècle : la reconnaissance collective de la valeur du travail grâce à des critères objectifs de définition et d'évaluation des qualifications. Le travail scientifique repose sur la coopération des travailleurs scientifiques, sur les échanges, sur la démocratie. C'est la garantie de leur indépendance.

Le SNTRS-CGT a ici une responsabilité particulière. Celle d'organiser le refus de la division des personnels, de la fin du statut de chercheur à temps plein, garant de l'indépendance du chercheur, de défendre les évolutions collectives du salaire par de véritables améliorations statutaires, l'amélioration du point d'indice, l'amélioration des grilles et leur revalorisation. Pour cela il doit mobiliser car sans mobilisation massive on ne pourra faire reculer un gouvernement arrogant. Il faut débattre avec les personnels, se saisir de toutes les occasions pour discuter des conséquences avec eux, mais aussi des formes d'action à mener.

Annick Kieffer

Embargo sur les carrières

L'évaluation démocratique a vécu, l'administration prend le contrôle des carrières des chercheurs et des ITA

La Direction Générale du CNRS a annoncé la « **délabélisation** » de 50% de ses unités. Cette menace n'est pas à prendre à la légère. Elle aura une conséquence **sur les personnels CNRS, ITA comme chercheurs**. Les menaces ne sont encore pas assez concrètes mais des projets de transferts des personnels CNRS dans les universités seraient là aussi, un problème pour tous. Des interrogations subsistent sur la pérennité des Délégations et leurs contours dans un avenir où le CNRS confirmera le mandat de gestion de ses unités et personnels aux universités. Nous pouvons craindre que ces menaces soient de nature à **engendrer de fortes mobilités** des personnels. Ces troubles n'arrangeront rien aux problèmes de carrières, bien au contraire.

La Direction du CNRS a annoncé que la filière RH allait prendre une part croissante dans la gestion des personnels tant ITA que Chercheurs. Nous avons déjà vu apparaître des « représentants RH » dans les jurys concours internes et plus récemment, dans les commissions d'interclassement nationales préalables aux CAP. Nous nous opposons à une évaluation des personnels qui s'ancre dans une logique technocratique sujette au « parti pris ». Nous sommes attachés à une évaluation professionnelle qui est la seule garante de la qualité professionnelle de l'agent. Pour les chercheurs, la filière RH prend aussi un poids considérable dans la gestion de leur carrière. Nous sous sommes déjà opposés à des projets de présélection dans le recrutement des chercheurs avec une présence de la filière RH. La normalisation de l'évaluation des chercheurs au travers d'indicateurs de productivité et bibliométrique n'y est pas étrangère. L'intérêt de ces indicateurs est justement de leur permettre de s'emparer des évaluations des chercheurs. La procédure « post évaluation des chercheurs » est aussi l'exemple d'une filière RH qui tend à se substituer au Comité National. Cette année, dans le cadre des recrutements, des listes d'admissibilités ont été modifiées par des jurys d'admission sur des critères de stratégie d'établissement.

Les carrières sont bloquées chez les ITA comme chez les chercheurs. Les possibilités d'avancement sont très largement insuffisantes. La démographie actuelle de notre établissement associée au manque de possibilités de promotion, génère d'énormes blo-

cages de carrière. Au travers d'une mécanique statutaire, la réduction des emplois de la Fonction Publique va également réduire les possibilités d'avancement qui sont indexées sur le flux, donc sur les recrutements.

Les problèmes de conditions de travail ne sont pas toujours pris en compte avec sérieux et rigueur par les directions d'établissements et particulièrement par les universités. Or, ils sont de nature à nuire tant à la qualité d'exercice des personnels qu'à leur propre santé. L'évaluation à laquelle les personnels sont confrontés, n'intègre plus cet aspect essentiel.

La précarité et son financement :

Devenue la principale source de financement, l'ANR est aussi la principale responsable de la précarité dans nos unités. Depuis le décret de juillet 2005, les administrations publiques sont autorisées à recourir au CDI public. Ces statuts visent à précariser les emplois et à remettre en cause le statut de fonctionnaire. Alors que l'emploi précaire explose au CNRS pour atteindre un record aujourd'hui, avec 9000 précaires. Une telle précarité dans le CNRS révèle la nécessité croissante d'emplois dans les laboratoires. Paradoxalement, l'an prochain, nous connaissons une suppression de 133 emplois statutaires et de 90 autres par le biais des « chaires ».

Au travers de cette précarisation c'est la pérennité de l'emploi qui est remise en cause, alors qu'elle est la garantie d'une prise de risque dont la recherche a besoin. Or le statut de fonctionnaire et sa sécurité de l'emploi ne sont pas des acquis sans fondement, bien au contraire. La précarité de l'emploi pose un énorme problème de transmission des savoirs faire, de la formation autant que de la sécurité. Dans un milieu comme le nôtre, où nos métiers peuvent évoluer vite et régulièrement, ces aspects sont majeurs. La sécurité est aussi un des éléments majeurs liés à la formation et à la pérennité des emplois dans « l'entreprise publique ». Dans les campagnes de dénigrement du statut de fonctionnaires, nos détracteurs ont souvent tendance à omettre ces aspects. Il n'y a pas de honte à revendiquer un statut de fonctionnaires qui prend en compte réellement la dimension humaine ; mieux que cela, nous revendiquons le droit de prendre en compte la « condition humaine ». Cet aspect de la remise en cause des statuts et de

leur financement au travers des contrats précaires, est un moyen de maintenir les personnels avec des bas salaires.

Dans cette dérive « déshumanisante », contraire aux intérêts de « l'entreprise publique », l'environnement social des précaires n'est pas financé. Il s'agit du financement de la formation permanente, la médecine préventive, de la restauration sociale, du logement, mais aussi de l'ensemble de l'action sociale auxquels les contractuels sont ayants droits. Malgré nos démarches auprès de la Direction du CNRS, aucun financement n'est assuré concernant cet environnement social. Il se fait donc sur le dos des personnels en divisant d'autant l'enveloppe.

Le SNTRS revendique la titularisation des emplois « non titulaires » qui sont générés par des besoins permanents dans les laboratoires. Il est particulièrement conscient de la fragilité de cette population et revendique l'égalité des droits entre les précaires, les « non titulaires » et les titulaires. L'égalité de rémunération entre les « non titulaires » et les titulaires, avec les mêmes primes, la même prise en compte de l'ancienneté et de l'avancement de carrière doit être assurée. Dans le même esprit le SNTRS revendique des moyens pour l'environnement social des « non titulaires ». Exemple : L'ANR dans son financement doit abonder en amont les établissements et les universités proportionnellement à l'emploi qu'elle génère. Enfin les « non titulaires » doivent bénéficier des mêmes droits syndicaux que les titulaires.

Quelques rappels des procédures d'avancement des titulaires

Il existe 3 voies d'avancement pour les personnels ITA : l'avancement par concours interne, par sélection professionnelle et l'avancement au choix. Pour les 2 premières, les personnels sont soumis à l'appréciation d'un jury. Pour les avancements au choix, la procédure repose sur un dossier et son examen par la CAP correspondante.

La sélection professionnelle ne concerne que les avancements en classe exceptionnelle des corps d'IR et de T. Elle repose sur des examens (dossier et audition) par des jurys et l'établissement des listes sur lesquelles les CAP sont consultées.

Pour les concours internes, le candidat fait l'objet d'une première appréciation sur dossier puis lors d'un entretien avec le jury. Depuis cette année, la Direction des ressources humaines a imposé une présélection. Celle-ci fait porter tout le poids de la procédure sur le dossier mais aussi sur ses rédacteurs. L'avis de Directeur d'Unité devient alors un élément majeur, alors que les concours internes demeurent une démarche de l'agent. Cette « présélection » était en effet envisagée par les statuts mais elle est rédigée de sorte que les jurys puis-

sent éventuellement écarter les dossiers qui ne présentent pas le niveau requis. Il s'agit donc d'une sélection sur la base d'une échelle absolue de qualification. Ainsi, si tous les agents ont le niveau, ils pourraient tous être auditionnés...

Ce n'est pas ce qui a été mis en œuvre par la Direction. Selon les bilans de la présélection, les jurys se sont fixés des objectifs de présélection, afin de ne retenir qu'une fraction des dossiers pour l'audition. Selon les concours, cette présélection a conduit à écarter de 25% jusqu'à 75% des dossiers. Quand on sait que dans certains concours avec une présélection de 75% des dossiers, et un recrutement de plus de 50% de surdiplômés dans ces mêmes corps, la procédure mise en œuvre fut une présélection relative et non sur la réelle qualification des agents. Cette situation est particulièrement intolérable. Le SNTRS a été le premier syndicat à dénoncer cette dérive technocratique qui n'a pas d'autre but que de réduire les frais des concours. La véritable motivation est celle-ci, la Direction souhaite faire des économies sur le dos des ITA et sur leur avancement. En plus de cette injustice, nous avons découvert que la direction a imposé la présence de représentants de la filière RH des jurys quelques soient la nature des métiers... C'est inadmissible... les concours internes sont des examens professionnels des qualifications des agents. La présence de la filière RH remet en cause l'aspect professionnelle pour en faire un examen hiérarchique soumis à l'avis de l'administration sur le principe des avancements au choix.

Les concours internes doivent rester une procédure d'évaluation professionnelle indépendante de la hiérarchie et constituer un véritable examen professionnel. Nous sommes pour l'audition systématique des agents. Nous considérons qu'elle seule permet le décryptage de nos métiers parfois très spécifiques au milieu de la recherche. L'audition permet de mieux comprendre ce que fait l'agent, mais aussi de savoir comment il se situe et il interagit dans son environnement de travail. L'aspect interactif de l'audition peut aussi bien être le moyen d'éclairer ce qui est présenté dans le dossier, que d'en vérifier sa fiabilité et pondérer son contenu. Pour une meilleure prise en compte des spécificités des métiers, nous revendiquons la constitution de sous jurys dans les concours dont les spécialités sont trop importantes. De même, nous souhaitons que les jurys se composent proportionnellement de représentants des différentes familles professionnelles.

Pour les avancements au choix, le dossier est présenté par le Directeur d'unité. Il s'agit donc d'une procédure purement hiérarchique. Statutairement, cette procédure d'avancement ne repose que sur une proposition du Directeur d'unité et sur son examen par la CAP correspondante. Les dossiers font

l'objet d'un avis mais aussi d'un double classement dans l'unité, un par BAP et un interclassement (BAP et corps confondus). Afin de procéder aux sélections, l'administration du CNRS a recours à un circuit administratif. Après l'unité, l'échelon suivant est le classement régional. Ce classement n'a rien de statutaire. Il ne constitue qu'un moyen de sélection des dossiers par BAP et par corps ou grades. Des experts des BAP correspondantes sont censés effectuer les classements. Cette réflexion par BAP a l'intérêt de conduire une évaluation comparative sur la base des activités exercées. Malheureusement, les experts sont très souvent des Directeurs d'unité ou des chefs de services ce qui nous expose à une appréciation hiérarchique plus que professionnelle. Une des principaux problèmes est que ces commissions régionales sont marquées par une représentation importante et parfois même majoritaire de la filière RH. C'est là aussi un élément qui nous pousse à craindre une évolution vers une évaluation technocratique. Les personnels doivent savoir qu'à aucun moment les élus, ou les représentants des personnels, ne sont associés ou informés des travaux qui y sont effectués. Il est seulement permis aux organisations syndicales de consulter les dossiers afin de préparer les CAP, parfois dans des conditions particulièrement discutables : Les délais sont restreints ; les dossiers ne sont consultables que sur écran informatique et cette année les dossiers présentés étaient incomplets (sans le volet formation permanente). La direction entretient un « black out » complet sur ces procédures régionales. Après l'échelon régional, les dossiers sélectionnés font l'objet d'un classement par BAP au niveau national puis une présentation des classements par corps (et non plus par BAP). Les élus en CAP se plaignent régulièrement que les classements de la Direction sont verrouillés et ne sont amendables qu'à la marge.

Le plus gros problème dans l'avancement au choix des ITA réside dans le dossier annuel d'activité. Ce dossier s'est vu « enrichi » cette année d'un contrat d'objectif. Là encore, le SNTRS a été la première organisation à le dénoncer en novembre 2007. Le contrat est un outil de management qui peut s'avérer particulièrement cruel et destructeur pour les personnels. C'est un des principaux outils de pilotage et de soumission dont la direction s'est dotée. Il vise à soumettre les personnels mais aussi à les mettre en compétition pour l'avancement. C'est un moyen pour la direction de détourner le véritable problème de blocage des carrières... En opposant les personnels entre eux, la direction se dispense d'ouvrir les possibilités de promotions à la hauteur de la situation de blocage des carrières.

En refusant de s'investir sur une véritable évaluation

des personnels, la direction a gagné leur démobilisation et donc l'impossibilité de reconnaître qu'ils sont surqualifiés et qu'ils exercent une qualification supérieure à celle que l'administration leur reconnaît.

Le véritable problème des ITA est l'absence de reconnaissance des qualifications. Pour cela, nous revendiquons une véritable évaluation professionnelle des qualifications des ITA dans la perspective d'un plan d'un reclassement. Cette évaluation doit être assurée par des pairs experts et sans ingérence de la filière RH.

La mécanique statutaire définissant les possibilités de promotions au choix et en concours fait référence au flux des recrutements. Depuis la LOFL, ces textes sont obsolètes et constituent une menace dans une période de suppression d'emplois. C'est pourquoi l'indexation des possibilités par rapport aux effectifs plutôt qu'aux flux pourrait être une solution.

Concernant la procédure d'avancement au choix, le dossier constitue une menace pour les personnels. S'appuyant sur sa confidentialité, le SNTRS a appelé à son boycott dans les unités. Cet appel a été très souvent bien compris et accepté par les Directeurs d'unité qui y voient une dérive dont ils sont eux aussi les premières victimes.

Nous dénonçons l'opacité qui règne dans la constitution des classements et particulièrement à l'échelon régional. L'exclusion des représentants des personnels dans les commissions régionales d'avancement et l'absence d'un véritable dialogue en CAP constitue une remise en cause du rôle des élus des personnels.

Nous pouvons dire que le paritarisme est en souffrance. La création des Commissions Régionale Préparatoires aux CAP dans lesquelles les représentants des organisations syndicales auraient leur place afin de veiller à la qualité des travaux effectués et d'en rendre compte serait aussi une solution.

Quoiqu'il en soit la situation ne saurait s'améliorer si les possibilités d'avancement d'augmentent pas significativement. La Direction compte sur la démographie et donc sur les départs massifs en retraite pour régler le problème de blocage des carrières. Mais les trop faibles possibilités ne permettront pas d'assurer la reconnaissance des qualifications exercées à la hauteur des besoins. Nous assistons à une politique à 2 vitesses avec des carrières fulgurantes pour une minorité et des carrières apathiques pour d'autres. Il faut respecter les salariés quelque soit leur âge et mobiliser les moyens nécessaires pour augmenter les possibilités d'avancement dès cette année. C'est la seule solution pour résoudre la situation de blocage des carrières.

Didier GORI

Dépendance : aides, témoignages, réflexions et revendications

Synthèse par le Bureau de la Section Nationale des retraités

La section nationale des retraités du SNTRS CGT (Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique) a décidé d'organiser régulièrement des débats sur des thèmes concernant actifs et retraités. Le premier qui s'est tenu le 10 juin 2008 a été consacré à la **dépendance des personnes âgées**, car nombreux sont les camarades confrontés au problème souvent insurmontable de l'aide à leurs proches déficients.

Anita Prigent, membre du bureau de la section, a introduit le débat en rappelant que le vieillissement est une étape naturelle du parcours de l'être humain et que l'allongement de l'espérance de vie, particulièrement en Europe, doit avant tout être considéré comme un progrès et pas comme un handicap social. En France, en 2007, seulement 15% des retraités (800 000) sont en situation de dépendance, à leur domicile ou en établissement de soins. Dans le contexte de politique libérale du gouvernement de Sarkozy, avec son cortège de réductions des dépenses de santé et de casse systématique de tous les droits civiques (logement, éducation, transport), un véritable combat syndical est à mener pour garantir à tous une vieillesse digne, même dépendante, et pour lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins et les conditions de vie.

Anita a insisté sur le fait que c'est la responsabilité de l'État de protéger les droits fondamentaux des personnes âgées. Ceci implique qu'il doit assurer une offre adéquate de soins pour retarder la progression de la dépendance et la prendre en charge quand elle s'est installée, soit au domicile soit en établissements spécialisés, avec des professionnels bien formés et bien rémunérés. Le soutien aux membres de la famille qui s'occupent de leurs proches déficients doit également être pris en considération. Tout cela a un coût que l'État doit estimer pour en assurer le financement.

La position de notre syndicat, c'est que la perte d'autonomie découle de l'apparition de pathologies, ce qui implique que la prise en charge des soins liés à la perte d'autonomie est tout à fait du ressort de la Sécurité Sociale (SS) avec ses branches Maladie (CNAM) et Vieillesse (CNAV). Ce n'est pas la position du gouvernement Sarkozy qui a déjà mis en place la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour que le patronat n'est plus à financer la dépendance, et qui veut présenter début 2009 un projet de loi pour créer une branche « Cinquième risque de protection sociale » avec un financement où les assurances pri-

vées auraient la part belle.

Les témoignages de deux camarades retraitées, adhérentes du SNTRS-CGT et confrontées à la perte d'autonomie de leurs parents nous ont permis d'évaluer les problèmes de la prise en charge de la dépendance à partir de situations malheureusement bien concrètes.

- La prise en charge d'une personne âgée qui ne peut plus vivre seule à son domicile nécessite une aide de tous les instants, pour tous les actes du quotidien: repas, ménage, toilette. Il devient peu à peu impossible de la laisser seule. Malgré l'affection et la volonté de s'engager dans cette mission (y compris la décision de trouver un domicile permettant de vivre avec la personne concernée), la tâche pour un proche parent est lourde et l'on devient vite « prisonnier », sans aucune possibilité de s'accorder un peu de vacances. A cela s'ajoutent les démarches administratives pour obtenir des aides financières. L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est difficile à obtenir : certains services sociaux n'hésitent pas à décourager la demande, les informations sont souvent confuses. La prise en charge par la famille par contre est encouragée, mais aucune aide n'est réellement prévue.
- Lorsque la nécessité d'une prise en charge en institution médicalisée devient nécessaire, il est très difficile de trouver une place car le nombre d'établissements en région parisienne est insuffisant et leur coût prohibitif (3000 €/mois à Pantin pour une personne en chaise roulante qui ne peut faire sa toilette seule, une APA de 280€ venant en déduction de cette somme).

Au cours de ces témoignages, le problème de la qualité des services rendus par les professionnels à domicile et en maisons spécialisées a été plusieurs fois mentionné : changement fréquent de personnels, beaucoup de stagiaires, difficulté de communication avec la famille. Ce sujet a donné lieu à un débat très animé : travail difficile, formation très courte, faible niveau des rémunérations.

Martine Simon, responsable des questions sociales à l'UGFF-CGT, nous a parlé plus particulièrement de l'aide à la personne dépendante à son domicile. Elle nous a présenté tout d'abord le cadre national de l'APA (voir également BRS N° 426) dont le versement a été confié à la CNSA. Le niveau de dépendance est évalué

à l'aide d'une grille d'Autonomie Gérontologique (la grille AGGIR) qui définit six Groupes d'Iso Ressources (GIR 1 à 6). Seules les personnes classées de GIR 1 à 4 peuvent demander une APA. Cette APA, financée par les départements et la solidarité nationale, est accordée par décision des Conseils Généraux. Il en ressort que le montant des APA varie beaucoup d'un département à l'autre.

Après l'évaluation de l'état de la personne par le corps médical, il y a éventuellement une étude des services nécessaires pour subvenir à ses besoins, y compris des aménagements de son domicile. Là encore, le nombre et l'efficacité des structures auxquelles il faut s'adresser pour obtenir des informations et des aides diffèrent grandement selon les départements : Centres Locaux d'Information et de Communication (CLIC), Réseau de gérontologie, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Les professionnels susceptibles d'intervenir (métiers où les femmes sont très présentes) apporteront soit des services de soins (aides-soignantes, infirmières) pris en charge par la Sécurité Sociale, soit des services d'aide à domicile (aides ménagères, auxiliaires de vie) mis en oeuvre par des prestataires de services conventionnés ou des opérateurs privés ... avec des objectifs le plus souvent lucratifs. La personne dépendante peut également rémunérer directement ces services avec des Chèques Emploi Service Universel (CESU); elle est alors l'employeur, mais ce mode de paiement ne présente un avantage que si la personne est imposable.

Outre la faiblesse flagrante des prises en charge financières, plusieurs points ont été relevés qui doivent être pris en compte dans nos revendications :

- La qualification des personnels d'aide à domicile est très aléatoire. Le diplôme d'auxiliaire de vie, de création récente, s'obtient à la suite d'une formation très courte. En fait la qualification obtenue dépend beaucoup de celle qu'avait la personne avant de s'inscrire à cette formation ! Les compétences exigées sont mal définies ; c'est aujourd'hui un travail dur physiquement et moralement, mal rémunéré et mal encadré. Temps partiel et précarité sont le plus souvent la règle. Il y a beaucoup à faire pour améliorer les conditions des personnels de l'aide à domicile.
- La participation financière du patronat à l'APA est inexistante (elle est financée par les salariés et les contribuables), alors qu'il est avéré que dans de nombreux cas les conditions de travail sont une cause essentielle de la dépendance.
- La création d'un véritable service public serait sans doute nécessaire (l'un des participants souligne que le milieu associatif n'est pas toujours fiable).

Marie Paule Poussier, de la Fédération Santé et Action Sociale CGT, est ensuite intervenue sur les Établissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Après avoir insisté sur le fait qu'il y a encore beaucoup à faire pour prévenir la perte d'autonomie et retarder le placement en EHPAD, Marie

Paule a présenté les récentes réformes de tarifications des EHPAD. Les frais de séjour dans ces établissements sont passés de la « tarification binaire », avec un tarif hébergement (à la charge de l'utilisateur, de ses descendants ou de l'aide sociale) et un tarif soins médicaux (couvert par l'assurance maladie), à une « tarification ternaire » avec un tarif hébergement, un tarif soins médicaux et un **tarif dépendance** (à la charge de l'utilisateur, pouvant être financé en partie par l'APA). Ce changement a conduit non seulement à une augmentation brutale de la part des frais de séjour à la charge de l'utilisateur et de sa famille (Marie Paule donne là un exemple d'augmentation de facture mensuelle pour l'utilisateur de 36,30% entre 2001 et 2008), mais aussi à une participation accrue de tous les contribuables dans le financement des EHPAD, secteur où les investisseurs privés sont légions. De plus le tarif dépendance (comme le tarif soins) dépend du classement en GIR ce qui est à l'opposé du principe de solidarité !

En cours de débat, plusieurs participants ont déploré que les résidents, dans la mesure de leur possibilité, ne soient pas impliqués dans la vie de l'établissement et ont insisté sur les nombreuses lacunes dans le rapport des établissements avec les familles. Marie Paule a indiqué l'existence du « Conseil de la vie sociale » qui devrait au moins partiellement remplir ces fonctions.

Marie Paule pense qu'il faut remettre à plat l'ensemble des financements (y compris l'APA) et revoir la qualité des structures et des institutions. Il faut donner à tout le secteur les moyens en personnels pour une prise en charge de qualité des personnes âgées (pour elle, c'est clair, compte tenu des repos et des congés, il faudrait un soignant par personne dépendante, on est loin du compte).

Elle souligne une fois de plus que le concept de dépendance n'a été créé par le gouvernement que pour « sortir » la prise en charge de pathologies lourdes de la branche maladie de la SS et pour encourager la prise en charge individuelle de la dépendance et la prévoyance individuelle de ce « risque ».

Le débat qui a suivi ces interventions, riches en informations et en analyses de la situation, a fait ressortir que nous sommes bien devant une remise en cause profonde du principe de solidarité collective qui a présidé à la naissance de la Sécurité sociale et que le gouvernement a la ferme volonté de se désengager de ce problème qu'il juge trop lourd, pour laisser le champ libre et grand ouvert aux assurances privées. Il s'agit aussi bien sûr de marginaliser la participation des entreprises au coût social, histoire une fois de plus de diminuer leurs charges.

En conclusion, sur ce problème de la dépendance, le terrain revendicatif est foisonnant. Notre syndicat doit se battre contre une société à deux vitesses et pour que chacun puisse vivre dans des conditions de confort et de bien être décentes et dignes ; la solidarité collective doit s'appliquer de la naissance à la fin de vie.

Réflexions sur la place des retraités-es dans le SNTRS.

Ces réflexions, si elles sont majoritairement reprises dans le syndicat, conduisent à modifier nos statuts. Pour la création d'un secteur « retraités-es ».

Constat.

Actuellement le SNTRS syndique 251 retraités-es répartis : 174 cotisent dans les sections locales 77 à la section nationale.

Cette situation n'est pas bonne d'un point de vue de l'exercice de la démocratie.

Proposition :

Les retraités-es doivent être rattachés-es à la section locale la plus proche de leur domicile pour pouvoir exprimer leur point de vue et participer aux débats et aux décisions de leur section comme tous les syndiqués-es.

Le retraité est un adhérent à part entière de la CGT.

Enfin presque !

Les actifs ne sont pas ou peu sensibles aux questions des retraites en générale et aux retraités-es en particulier et cela se comprend, même si cela n'est pas juste d'un point de vue politique.

Conséquence : les retraités ne viennent pas aux réunions de section. Exemple un seul retraité présent à l'assemblée générale de Grenoble polygone en janvier 2007.

Les débats et les luttes journalières, défense de la recherche, des statuts.... le concerne de très près comme citoyen mais du point de vue de ses priorités, de plus en plus loin au fur et à mesure que le temps passe.

Sa retraite n'est plus indexée sur la carrière des actifs, ce

qui creuse encore la distance actifs/retraités

Sa cotisation est minorée. (0.7 % de la pension au lieu de 1% du salaire.) ?

D'un point de vue organisationnelle ce n'est pas bon non plus, actuellement.

Une section nationale des retraités-es « égarés-es » qui n'ont, pour certains-es, plus de liens avec leur ancienne section mais qui fait un travail très important du point de vue de la défense des retraités, de leur information.

Propositions pour rassembler démocratie et efficacité. (peut être ?)

- Création d'un secteur des retraitée-es. Tous-tes les retraités-es sont membres de ce secteur national, dont les règles de fonctionnement seront arrêtées par un CSN sur proposition de la section actuelle des retraités-es avant la fin de l'année 2009.
- Tous-tes les retraités-es sont rattachés-es à une section locale qui a la responsabilité de les informer des luttes menées et d'organiser les luttes.
- Les retraités cotisent pour moitié au secteur national et pour moitié à la section locale de rattachement au taux de 1 % du montant des pensions. (0.5 +0.5).
- Ils comptent pour un demi pour l'attribution des mandats locaux et pour un demi pour l'attribution des mandats nationaux du secteur retraitée-es aux congrès et aux CS du SNTRS.

Ils ont donc la double appartenance et ne sont pas surreprésentés dans le syndicat.

Joël CHOISY

Congrès du SNTRS-CGT Contribution de Michel Gruselle

L'actualité nous rappelle à cette réalité fondamentale: le capitalisme se nourrit de l'exploitation du travail salarié. Parce que le capital ne trouve jamais une rémunération qu'il estime suffisante (baisse tendancielle du taux de profit), il recherche en permanence des moyens de prélever une part plus importante de la plus-value en agissant sur les salaires directs et indirects (protection sociale), sur l'emploi, en spéculant sur les prix des matières premières et sur les monnaies ce qui explique l'hypertrophie du système bancaire et financier. L'Europe qui est une construction du capital pour servir exclusivement ses intérêts organise avec les États les reculs sociaux. La crise n'est donc pas seulement celle du capitalisme financier, elle est celle du système tout entier. Dans ces conditions, il ne faut entretenir aucune illusion, c'est dans une lutte de classe acharnée que les salariés sauront préserver leurs intérêts et ouvrir une issue à la crise. C'est pourquoi, les salariés ont plus que jamais besoin d'un syndicalisme de lutte de classe indépendant des pouvoirs politiques et économiques. En effet, face à la crise seules deux attitudes sont possibles. La première, qui se base sur le seul caractère

financier de la crise, distinguant le bon du mauvais capitaliste, conduit à l'union sacrée pour préserver le système et accompagner sa gestion au profit des forces économiques dominantes et aux dépens des salariés actifs et retraités. C'est en Europe, la position de la CES qui place les intérêts des « entrepreneurs » et des salariés sur le même plan (déclaration de Londres du 27-10-2008). Cette attitude a de nombreux relais en France dans le mouvement syndical. L'autre attitude, celle que devrait prendre résolument la CGT consiste à se placer sur le terrain de classe et de l'indépendance nationale pour exiger des avancées significatives sur les salaires, l'emploi, la protection sociale, les retraites, la formation..... Cela demande la volonté de construire des mouvements sociaux puissants et unis porteurs des revendications et d'exigences de changements par la nationalisation et la renationalisation sans indemnisation des secteurs clés de l'économie, par le renouveau et l'extension des services publics. À nous, de rassembler et d'agir.

Michel Gruselle
Section de Jussieu

L'activité spécifique des retraités

L'activité spécifique des retraités dans le syndicat n'est pas satisfaisante. Les retraités sont, en majeure partie, organisés dans leur section et participe à l'activité générale du syndicat et c'est bien. A cela s'ajoute la section nationale des retraités qui organise pour une part des adhérents retraités de l'Île de France et des isolés d'un peu partout. Or, dans le syndicat quand on veut parler aux retraités on s'adresse à la section nationale qui a un double rôle d'organisation et d'animation nationale des retraités. Mais les propositions ou des positions de la section nationale ne sont qu'épisodiquement traités par l'adjonction de quelques délégués retraités des sections à l'ensemble des retraités de la section nationale.

Il faut dissocier le rôle d'organisation et d'animation de la section nationale des retraités. Le rôle d'animation spécifique des retraités devrait échoir à un secteur Retraités du syndicat et le rôle d'organisation devrait revenir à une section Île de France et isolés. Le secteur Retraités serait constitué de camarades retraités des sections avec un rôle d'animation de cette activité pour les sections et pour les retraités et retraitables pour assurer la continuité syndicale.

Il me semble que cette question doit être clarifiée et que formellement après le congrès se mette en place un nouveau fonctionnement qui donne plus de poids aux retraités dans les sections, avant le congrès suivant qui pourrait créer un secteur Retraités au vu de cette expérience.

L'organisation professionnelle des retraités dans le SNTRS est importante pour la continuité syndicale et marque un attachement à un passé professionnel, à la défense de la recherche, mais l'action revendicative, dans le CNRS, des retraités pour les retraités est assez limitée. Les retraités par nature sont hors de l'entreprise et l'activité des adhérents de la CGT retraités et donc par nature dans la population retraitée. C'est dans cette action que l'on peut gagner les consciences et faire des adhésions à la CGT. L'action interprofessionnelle et territoriale de la CGT prend un caractère beaucoup important que chez les actifs. Si on veut gagner sur les revendications **des retraités** c'est en convainquant les retraités d'agir et de lutter.

Les préoccupations des retraités et leurs revendications primordiales se déplacent, ils sont plus concernés par la santé, la dépendance, etc.... questions aujourd'hui qui prennent une dimension majeure même si elle ne concerne pas que les retraités. Elles sont au cœur des actions départementales et régionales retraités de la CGT. Comment mieux faire agir les retraités notamment en Île de France ou lieu d'habitation et de travail sont souvent différents ? Nous devons réfléchir à une coordination dans ce domaine, ce pourrait être le rôle de cette section Île de France et isolés.

G.Mandville

PARLONS ENFIN DE STRATEGIE

Les périodes de crises sont toujours favorables à des mutations forcées qui en situation normale seraient raisonnablement rejetées. Le monde de la recherche est ainsi soumis depuis quelques années à un enchaînement de remises en cause et de réformes programmées, résultat d'une déstructuration rampante volontaire, qui vise à en faire un maillon de la logique libérale à l'œuvre dans nos sociétés.

Face à cette déferlante dont nous ne percevons que les premiers effets, que pouvons nous faire ? Nous sommes dans la tourmente et beaucoup d'entre nous se sentent orphelins d'un syndicalisme victorieux. Les quelques éléments de réflexion qui suivent sont pour moi le constat de la dernière chance.

Quelle est la doctrine des responsables actuels (des responsables gouvernementaux aux responsables des instituts de recherche). Que disent-ils :

- Attaquons sur tous les fronts. Imposons un socle de mesures préparées de longue date, les détails étant improvisés dans l'urgence.
- Fondons notre stratégie sur une désorganisation structurelle brutale et généralisée. Misons sur l'absence de remise en cause de nos réformes dans le futur et sur l'adaptation de la société à nos règles.
- Profitons du changement de générations, des départs à la retraite, et du changement des mentalités peu propice aux réactions de groupes.
- Ne nous encombrons pas de scrupules. Rejetons toute concertation. Manions le duo peur / opportunisme et n'hésitons pas à jouer les groupes les uns contre les autres.
- Utilisons une stratégie par étape qui a fait ses preuves : battage médiatique autour de rapports officiels ou officieux / évocation de mesures « ballons d'essais » / dénonciation des réactions comme des corporatismes / lois.

- Ne cherchons pas à convaincre. Assumons notre impopularité. Jouons en comme d'un atout. Prétendons qu'elle est la preuve de notre efficacité.
- Soyons cependant très sensible à notre image dans l'opinion publique. Ayons une stratégie de communication efficace, généralement quelques messages simples répétées à plus soif et relayés par les médias. Mettons en avant des exemples plutôt que des principes. Donnons-nous une image de modernisme et faisons passer nos adversaires pour des ringards. Diffusons sans relâche l'idée que les fonctionnaires sont des parasites dont l'état des finances publiques nécessite l'éradication.
- Assumons sans complexes nos contradictions. Ne rendons pas de compte et réduisons au minimum notre politique de communication interne dans les administrations.
- Brouillons les repères. Modifions les règles mais aussi le sens des mots (humanisme, gouvernance, liberté ...)

Qu'est-ce qui caractérise actuellement les syndicats dans nos institutions :

- Comme pour l'ensemble des personnels, un vieillissement et un non renouvellement des générations.
- Un faible nombre d'adhérent, un nombre réduit de militants actifs, et une faible implantation locale.
- Une grande difficulté à s'adapter aux mutations sociologiques à savoir :
 - L'explosion des non statutaires
 - L'augmentation de la proportion des ingénieurs (IE, IR)
- Une mutation des motivations pour se syndiquer, plus individuelles, avec un sentiment diffus que la notion de solidarité doit s'exprimer. En particulier nous sommes un repoussoir à jeunes. Nous n'avons pas leur langage, nous n'avons pas leur dynamisme, nous n'avons ni grand projet, ni espoir à leur proposer.
- Une image très dégradée auprès des personnels (inefficacité, vision technocratique, routine et au pire collusion).
- Une bonne capacité d'analyse (meilleure même que certaines directions d'EPST) et de bons contacts avec les médias.
- Une communication à contre courant
 - Vers les personnels : une image de matamore sans finesse, ayant un langage convenu sans prise directe avec le réel
 - Vers les adhérents : une impression de lourdeur d'appareil technocratique. Les réunions sont par exemple décrites comme des juxtapositions de prises de paroles sans objectifs.

- Une caution pour les dérives bureaucratiques du système. Nous passons beaucoup temps à expliquer des règles compliqués que l'administration ne sait même plus gérer. Nous sommes assimilés à des défenseurs de cette complexité. On nous accuse d'être les faire-valoir d'une pseudo concertation sociale et de ne faire que quelques égratignures au système.
- Un manque d'imagination. En dehors du triptyque tract / AG / manif, point de salut. En particulier les moyens d'actions via le web nous sont absolument étrangers.
- Le culte du débat stérile. Nous nous divisons sur des futilités. Nous sommes une tribune pour des individualités en mal d'écoute. Nous mettons trop d'énergie à nous combattre à l'intérieur ou entre syndicats. Les moindres détails (tourner dans un sens ou un autre autour du ministère ...) deviennent des querelles publiques.
- Peu de réflexions en matière de stratégie, de priorités et de communication ce qui fait que nous n'anticipons peu et que nous réagissons trop tard. Nous sommes à la traîne de SLR qui a une capacité plus importante à mobiliser.

ALORS QUE FAIRE

UNISSONS NOUS

- Réfléchissons dans un climat interne apaisé. Pour cela, travaillons sur des thèmes, des objectifs précis. Donnons-nous des priorités.
- Formons des réseaux efficaces inter-epst. La structuration et les pseudos-rivalités entre EPST ne doivent en rien influencer le travail syndical.
- Lançons une véritable réflexion communautaire énergique, ouverte à tous avec publicité, sur les thèmes prioritaires et les moyens d'actions.

ANTICIPONS

- Dénonçons dès maintenant les dérives du système. Les nouveaux centres de recherche sont à ce titre des lieux propices à de telles dérives. Leur dimension, moins humaine qu'une unité, conduit les personnels à réagir plus vivement.
- Développons un ancrage local par l'intervention :
 - sur les cas personnels
 - sur les évènements locaux
 - en recréant des liens sociaux sur les sites. Faisons des visites d'unités. Organisons des permanences hebdomadaires locales.
- Utilisons les mêmes outils que nos adversaires

- faisons un classement social des centres de recherche
- jouons sur les intérêts divergents des groupes de pression
- dotons-nous d'un accompagnement juridique
- mettons en avant des exemples marquants à même d'informer et de marquer l'esprit de nos collègues

COMMUNIQUONS :

- Ciblons qui nous voulons convaincre et adaptons notre langage à notre interlocuteur. Montrons que nous savons analyser avec finesse mais aussi que nous sommes prêt à conduire une action jusqu'à son terme. Par exemple la non occupation du second CA du CNRS a été désastreuse dans l'esprit de beaucoup de jeunes qui nous soutenaient.
- Ayons un site web digne de ce nom, à jour, agréable, synthétique et informatif. En particulier prenons de court l'administration en terme de diffusion de l'information auprès des personnels (résultats des CSS ...).
- Sachons être inattendu. La majorité de nos réactions sont anticipées et n'ont de ce fait que peu d'impact.
- Remettons en cause certains postulats de fonctionnement : « il faut limiter l'information aux syndiqués » ... Si nos adhérents ne recherchent chez nous que les services d'une agence de presse, autant abdiquer.
- Multiplions les outils de communication et redonnons à tous nos adhérents la fierté d'être adhérent.

En un mot :

- Cessons de cultiver avec délectation nos différences. Construisons un socle commun sur des actes, un travail d'anticipation et non sur des théories de la société.
- Cessons d'avoir des réactions modérées avec un langage extrémiste. Faisons-nous reconnaître par des réactions fortes, efficaces, qui ont un impact en expliquant avec pédagogie les enjeux.
- Créons de nouveaux rapports de forces en dénonçant les dérives, en décortiquant les mécanismes et en proposant des alternatives, en étant imaginatif.

Nous sommes pris actuellement dans le piège qui nous est tendu depuis toujours : On ne peut enrayer les dérives actuelles sans modifier le système global. En cela toute action est politique. Or nous sommes pris en tenaille entre des courants de pensée généraliste, absolument inefficace, ou des réactions locales n'ayant aucune résonance. Les syndicats sont ainsi conduits trop souvent à négocier dans le cadre de branches de plus en plus réduites et perdent de leur impact sur la société. Seule la cohésion, la structuration et la communication large peuvent nous sortir de cette situation. Travaillons-y sans générer une lourdeur bureaucratique qui hérissent tous les nouveaux adhérents.

Les remises en cause du statut de fonctionnaire qui s'annoncent sont un terrain de choix pour la communication gouvernementale qui, se fondant sur plusieurs rapports de l'académie des sciences, va travailler au corps l'opinion publique et nous plonger dans le bain idéologique habituel. Le temps n'est donc plus aux postures stériles mais aux actions imaginatives, précises et efficaces.

Alain GIRON



Qui a intérêt à l'irrationnel ?

L'effondrement du socialisme a ouvert un espace considérable à tous ceux qui ont intérêt à la pérennité du système capitaliste. Il a laissé orphelin tous ceux qui combattaient pour une société libérée de l'exploitation patronale. Le fait que les organisations qui se réclamaient de la lutte anti-capitaliste aient évité d'analyser les causes de cet effondrement a ajouté au discrédit du socialisme et conforté l'idée qu'il n'y avait de solution qu'à l'intérieur du système capitaliste. Ceux qui fondaient leur activité dans le cadre de l'affrontement fondamental capital/travail n'avaient plus aucune grille de lecture leur permettant d'analyser et de comprendre les processus en cours pour mieux les combattre. L'espace libéré par ceux qui se réclamaient de la lutte de classes a été occupé l'altermondialisme et l'environnementalisme. A partir du milieu des années 1970, l'accumulation du capital est telle que les capitalistes n'arrivent plus à le rentabiliser dans le cadre national. Les années 1990 sont celles de l'Union Économique et Monétaire et du début de la mondialisation. Ce processus va s'accompagner d'une dérégulation visant à faire sauter les structures juridiques et institutionnelles qui contrariaient l'expansion des groupes capitalistes et la mise en concurrence des salariés. La réorganisation mondiale du capital qui en résulte accroît les inégalités dans le monde, élargit et l'aggrave l'exploitation salariale. Bien que les États n'ont nullement perdu leur rôle, la mondialisation modifie la hiérarchie des puissances étatiques, elle favorise le poids des puissances économiquement les plus fortes et le jeu complexe des groupes multinationaux. L'évolution vers des institutions supranationales ou inter étatiques (FMI, OMC, BM) ouvre un champ beaucoup plus étendu d'inter relations étatiques et d'actions des grands groupes capitalistes et des lobbies auprès de tous les lieux de pouvoir politique.

Devant la dégradation de leurs conditions de vie, de la remise en cause de leur statut social, des catégories salariales comme les enseignants qui jusque là se considéraient (ou plus exactement que l'on avait amené à se considérer, puisque interdits de CGT) en dehors de la lutte de classe se mirent à contester le système social. En France, l'association ATTAC fédéra cette contestation en la canalisant contre la technologie et l'OMC. La diabolisation de la technologie accusée d'être l'arme des multinationales ne faisait que reproduire l'idéologie des artisans qui durant la première moitié du 19^e siècle luttaient contre leur prolétarianisation dans les manufactures en brisant les machines accusées d'être responsables de leur exploitation et de la déqualification de leur travail. Rendre responsable l'OMC de la déréglementation re-

vient à exonérer les gouvernements nationaux de toute responsabilité et à s'engager dans une logique de solution supranationale. Les forums altermondialistes sont mondiaux, européens mais non nationaux, comme si la lutte contre la mondialisation capitaliste rendait inutile la lutte contre la politique de son État. D'ailleurs, l'antilibéralisme le credo de l'altermondialisme n'a jamais eu pour vocation de combattre le capitalisme mais de le rendre plus humain tout du moins plus acceptable.

Lutte contre la technologie et supranationalité sont le point commun de l'altermondialisme et de l'environnementalisme. L'environnementalisme naît avec la colonisation en Afrique. Les colonialistes britanniques au nom de la préservation de la nature ont constitué des réserves en expulsant les tribus qui vivaient sur ces territoires. Les aristocrates britanniques créèrent la Société pour la préservation de la faune sauvage de l'Empire qui joua un rôle clef au cours du 20^e siècle dans la création d'associations environnementalistes. Au début des années 1970, les dirigeants capitalistes américains et européens publièrent un rapport intitulé « Halte à la croissance » qui justifiait les fermetures massives d'entreprises au nom de la protection de l'environnement. L'idéologie de ce rapport commandité au MIT était celle de la décroissance et du malthusianisme. Aristocrates européens, dirigeants capitalistes sont les financiers des associations environnementalistes internationales. Ces associations aux moyens financiers colossaux (WWF, Greenpeace, IUCN, Friends of Earth, etc....) sont en fait des multinationales qui financent dans chaque pays une myriade d'associations dont certaines tiennent des discours d'apparence radicale contre l'ordre des multinationales !

Le discours apocalyptique des associations environnementaliste fait de l'Humain l'ennemi d'une Nature mythifiée idéalisée. Le développement, le progrès voilà les coupables. L'idéologie écologiste magnifie le retour à une société d'autosuffisance d'où la technologie serait bannie. Il s'agit sous le prétexte de préserver les ressources de justifier le sous développement d'une partie de la planète. L'ordre capitaliste occidental ne doit pas être remis en cause. Mais l'objectif est bien plus large. Il s'agit de faire accepter l'idéologie de la décroissance. Les préoccupations environnementales sont à ce point prégnantes qu'elles sont devenues prioritaires sur les enjeux sociaux. Les problèmes environnementaux étant planétaires leur résolution dépasse les États. C'est aux multinationales environnementalistes d'agir au niveau des institutions supranationales pour que les décisions allant dans leur sens soient prises. Par le biais de

ces associations, les multinationales peuvent imposer aux États leurs standards. Ces associations peuvent être à l'occasion le bras armé de groupes capitalistes contre des concurrents accusés de ne pas respecter la Nature. Greenpeace financé entre autres par les pétroliers américains et par la fondation Rockefeller s'en est fait une spécialité.

L'écologie a l'avantage de nous faire passer comme naturelles des décisions qui sont en réalité purement politiques. Ainsi le Grenelle de l'environnement a donné une place plus que large aux associations écologistes qui n'ont aucune légitimité démocratique. Les organismes de recherche, académies scientifiques, sociétés savantes n'y ont pas été conviés. Il s'agit de nous faire comprendre que la protection de l'environnement repose avant tout sur une modification des comportements individuels. Les propositions du Grenelle ont en commun d'agir sur l'environnement par le biais de taxes et de la contrainte. La fiscalité destinée à récompenser les comportements vertueux a été élaborée par des personnes qui ont pour point commun de ne pas avoir été élues et de ne jamais avoir confronté leurs idées dans le débat politique. L'autre aspect du Grenelle était d'aider les entreprises françaises à investir le nouveau marché du « développement durable » grâce à l'idéologie apocalyptique des associations environnementalistes. Le dernier but du Grenelle fut d'obtenir un compromis sur le nucléaire (qui ne fut pas du tout évoqué) en sacrifiant le maïs MON810.

Les mouvements écologistes ne cherchent pas à convaincre les citoyens mais à avoir les États comme interlocuteurs. Si l'écologisme est en train de disparaître en tant que courant politique, il n'a jamais été aussi prégnant dans la société étant mis à toutes les sauces grâce au lobbying des associations environnementalistes et à leurs relais dans la presse et les médias. La crise du mouvement de lutte permet au lobby écologiste dans ses multiples variantes d'imposer ses choix aux forces politiques. Ce qui s'est traduit par l'introduction de la Charte de l'environnement dans la Constitution à la même hauteur que la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette charte élève l'inaction au rang de principe constitutionnel au nom du principe de précaution. N'est ce pas la réintroduction des peurs médiévales qu'inspire toute nouveauté dont on ne comprend pas le fonctionnement rationnel ! Les innovations technologiques seraient intrinsèquement sources de menaces pour la Nature. Il est urgent d'attendre surtout quand les dangers sont inconnus ! Ce qui revient à laisser aux autres le soin d'expérimenter et de mettre au point.

La science doit être sous contrôle. Les travailleurs scientifiques sont accusés de constituer la technosciences, étant des agents objectifs au service de la classe des capitalistes en aidant ces derniers à accu-

muler du capital grâce à la technologie (Thomas Coutrot, Attac, Jacques Testart, Sciences Citoyennes). Grâce à la démocratie participative, les scientifiques seront mis dans le droit chemin. Les conférences de citoyens constituées comme les jurys d'assises d'un petit groupe issu du peuple par des moyens non électifs décideront des choix technologiques et des questions énergétiques. Aux USA, c'est la démocratie participative qui décide si le Darwinisme ou le créationnisme doit être enseigné dans les écoles.

Le pouvoir politique et le monde associatif partagent la même préoccupation : mettre les scientifiques à leur botte. Ainsi, la mouvance écologiste joue sur du velours avec son discours catastrophique, elle a réussi à diffuser ses croyances et à imposer des réglementations sans fondements. La violence patronale et étatique fragilise les individus, l'absence de perspective politique favorise le sentiment de résignation, d'impuissance. L'évolution de la situation internationale ajoute au pessimisme ambiant. Ces conditions rendent réceptives à la pseudo science des prédicateurs environnementalistes, ceci d'autant que les scientifiques sont méprisés, bafoués. L'ensemble des partis politiques accompagne le discours écologiste par électoralisme, l'écologie est maintenant saupoudrée dans tous leurs programmes. Les hommes politiques, la haute fonction publique, les membres des cabinets ministériels n'ont aucune formation scientifique, ne lise que la presse et jamais les journaux scientifiques. L'irrationnel règne en maître dans la presse et les médias, la culture scientifique est le parent pauvre du journalisme.

Comment faire pour remettre la rationalité à l'ordre du jour ?

Pour les écologistes il s'agit de sauver la Nature mais non l'Humanité. La survie de l'espèce humaine est dans sa capacité à domestiquer son environnement et non l'inverse.

Les scientifiques doivent retrouver leur dignité en desserrant le carcan idéologique et étatique qui les enserme. Il faut qu'ils reprennent la parole à travers les sociétés savantes et à travers la lutte. Ils doivent lutter pour imposer au pouvoir politique l'autonomie de la démarche scientifique qui définit leur identité professionnelle. C'est tout le sens de la lutte pour l'existence du CNRS organisme pluridisciplinaire de recherche fondamentale et appliquée. Mais la lutte des travailleurs scientifiques s'insère dans un mouvement plus global.

L'Homme n'est pas un animal comme les autres, il est devenu ce qu'il est en développant des techniques qui lui ont permis de s'abstraire des contingences de la nature. Ce n'est pas la Science qui dicte les choix de société. Le progrès scientifique est nécessaire mais non suffisant. Ce sont les conditions politiques sociales et économiques de l'introduction des

découvertes scientifiques qui sont déterminantes. Le progrès social repose sur la création des richesses qui dépend du progrès technologique. Ce sont les luttes des salariés et uniquement elles qui déterminent la part des richesses qui sont socialisées. Laisser l'obscurantisme se développer est la condition assurée de la régression sociale.

Gilles Mercier

Bibliographie :

Du côté du rationnel

A qui profite le développement durable ? Sylvie Brunet. Larousse

Les prêcheurs de l'apocalypse. Jean de Kervadoué. Plon
L'agriculture française en proie à l'écologisme. Claude Monnier. L'Harmattan

Impasses de Grenelle. Jean Marc Fedida. Ramsay
Greenpeace le vrai visage des guerriers verts. Pierre Kohler. Presses de la Cité

Éloge des sociétés primitives et de la pauvreté

Défaire le développement Refaire le monde. Ouvrage collectif Parangon.

L'Écologiste revue financée par le milliardaire T Goldsmith, disponible dans les kiosques

Sites internet

Qui finance le lobby vert, J Bové, sciences citoyennes et autres

<http://www.alerte-environnement.org/>

En connaître un peu plus sur l'idéologie des anti-technologie

http://www.agriculture-environnement.fr/spip.php?article46&decoupe_recherche=Besset

Qui assure le lien entre la presse, les médias et tous ces groupes

<http://www.agriculture-environnement.fr/spip.php?article264>

L'idéologie de J Testart président de Sciences citoyennes

<http://www.ladecroissance.net/>

Vive la médecine des pays sous développé (regardez bien qui lancent la pétition)

<http://www.acecomed.org/manifeste/?petition=2>, <http://www.acecomed.org/>

Vive les pseudomédecines, pseudo sciences qui ramènent l'Homme à la nature

<http://www.intelligenceverte.org/Entretiens-Millancay.asp>

Le CRII Gen de la « camarade » C Lepage, financé par le numéro 2 mondial du commerce de distribution.

www.criigen.org/

La CGT quelle stratégie (2)

La guerre a décimé la CGT qui avec la mobilisation passa de 1914 à 1915 de 350000 à 50000 adhérents. En son sein, une opposition à la politique d'Union sacrée se constitua à partir de 1915 qui gagna en importance avec la reprise des luttes sociales. De 400000 adhérents en 1918 elle passa à plus d'un million en 1921. De son côté la SFIO exsangue en 1917 (4200 adhérents en 1917 contre 75000 en 1914) se reconstitua rapidement pour passer à 170000 adhérents en 1920. La Révolution d'octobre changea la donne. Toutes les discussions à l'intérieur de la CGT comme de la SFIO tournèrent autour de la révolution russe et de ses prolongements. La Russie des Soviets venait de réaliser l'objectif essentiel de la CGT : l'abolition du patronat. Mais la conception du syndicat des révolutionnaires russes était aux antipodes de la conception française du syndicalisme. Si la majorité de la SFIO vota son adhésion à la troisième internationale, la Direction confédérale sut tirer profit de ce qui restait du syndicalisme révolutionnaire dans la CGT, l'autonomie du syndicat par rapport au politique pour ne pas soutenir la révolution d'Octobre et accompagner la politique de la SFIO maintenue.

Première scission

De février à mai 1920 se développa une grève des

cheminots qui devint générale. Les cheminots revendiquaient des augmentations de salaires et la reconnaissance d'un statut professionnel. Bien que leur mouvement fut soutenu par d'autres professions, la Direction confédérale se contenta d'appeler ces professions à des grèves tournantes au lieu de travailler, compte tenu de la mobilisation, à un mouvement de caractère général. La Direction confédérale se substitua à la fédération des cheminots dans la conduite du mouvement, elle abandonna les revendications des cheminots au profit d'une vague revendication de nationalisation. Le courant réformiste l'emporta au CCN de mai qui appela à la reprise du travail. Le résultat fut un échec terrible. Les cheminots durent reprendre le travail, 20000 furent révoqués.

Ceux qui étaient à la pointe dans la lutte des cheminots comme dans d'autres professions avaient créé dès 1919 des comités syndicalistes révolutionnaires afin de tirer les enseignements de la faillite de 1914, de soutenir la Révolution russe et de renouveler les directions syndicales.

Après l'échec de la grève, les dirigeants de la fédération des cheminots membres des CSR furent arrêtés pour « complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État ». Les dirigeants réformistes qui avaient perdu la direction de la fédération lors du conflit en profitèrent pour s'en emparer.

Très minoritaires au sortir de la guerre, ceux qui se

battaient pour une CGT de lutte voyaient leur influence progresser congrès après congrès dans les fédérations et les UD. L'affrontement était inévitable entre deux conceptions du syndicalisme. Les dirigeants confédéraux étaient décidés à se débarrasser de la minorité. Au CCN du 19 septembre 1921 ils exigèrent la dissolution des CSR et l'obligation de ne pas remettre en cause les décisions confédérales. Partout où ils étaient majoritaires, ils procédèrent à l'exclusion des oppositionnels là où ils étaient minoritaires ils créent des syndicats, fédérations, UD parallèles. Afin d'empêcher la scission, les minoritaires quittèrent les CSR, demandèrent la tenue d'un congrès confédéral extraordinaire. Rien n'y fit toutes les tentatives de conciliation se heurtèrent à une fin de non recevoir. Les syndicats évincés réunis en congrès à Saint-Étienne du 26 juin -1^{er} juillet 1922 constituèrent la CGT Unitaire.

Si les minoritaires étaient soudés contre le réformiste de la Direction confédérale, ils étaient loin de partager la même conception du syndicalisme. Ces différences doctrinales étaient d'autant plus fortes que le jeune Parti communiste sans grande unité doctrinale était traversé de courants multiples. Du fait de ses différences de conception, la CGTU fut traversée par des affrontements qui contribuèrent à son affaiblissement. Le sectarisme de la CGTU desservait le syndicalisme de lutte. Elle récusait ainsi la première loi sur les assurances sociales de 1930 parce que financées par une cotisation patronale et par une cotisation salariée, seuls les patrons devaient payer. Elle fut hostile à la loi sur les premières allocations familiales votées en 1932. Bien qu'étant à la pointe des luttes, elle favorisait la CGT par sa politique du tout ou rien dans la tradition de l'anarcho-syndicalisme d'avant guerre. Malgré cela la CGTU structurait le paysage syndical par la création de sections syndicales d'entreprise et par la création de comité de chômeurs. Mais, le développement de la grande industrie allait contribuer à faire reculer l'anarcho-syndicalisme dans la CGTU et l'amener à être beaucoup plus à l'écoute des salariés.

La réunification : le congrès de Toulouse

La crise de 1930, le développement de l'idéologie fasciste allait bouleverser le champ politique et syndical. Les années 1930 à 1934 virent une remontée importante des luttes marquées le progrès de l'unité d'action entre syndicats confédérés et unitaires. La venue au pouvoir en Allemagne des nazis qui avaient bénéficié de l'opposition entre communistes et socialistes allaient fortement influencer la vie politique française. Un vague d'unité stimulée par les émeutes factieuses de février 1934 déferla dans le pays. Les rapprochements à la base entre unitaires et confédérés obligèrent la CGT à ouvrir des discussions avec la CGTU. L'acceptation par cette dernière des condi-

tions de la CGT (pas de fractions au sein des syndicats, non cumul des fonctions syndicales et électives) enleva tout obstacle au processus de réunification, néanmoins les discussions furent laborieuses. Mais à la base le mouvement était irrésistible, plusieurs syndicats avaient déjà fusionné. La réunification eut lieu au congrès de Toulouse en mars 1936, le congrès décida d'adopter le programme de rassemblement. Populaire adopté quelques semaines auparavant. Le rapport des forces des deux organisations était de 500000 adhérents pour la CGT et de 250000 pour la CGTU, mais l'unification puis les grandes luttes du printemps allaient multiplier les effectifs de l'organisation et modifier l'équilibre des forces internes au profit des ex-unitaires. La Direction de la CGT confédérée fut contrainte au processus de réunification, « Quand l'unité s'est faite, elle était inévitable. La vérité est que nous n'avions pas le choix, alors : il fallait accepter avec les garanties obtenues ou bien partir. » (Robert Bothereau futur secrétaire général de la CGT-FO). Les confédérés les plus anti-unitaires ne sont pas tenus pour battus. En marge du congrès de Toulouse fut créée avec l'accord tacite de L. Jouhaux la tendance « Syndicats » (Belin : PTT, Dumoulin : sous sol, Froideval : bâtiment, Delmas : instituteur) qui publia la revue du même nom. La dislocation du Front populaire fut l'occasion pour Syndicats de se livrer à un anticommunisme de plus en virulent. Les dirigeants de Syndicat approuvèrent les accords de Munich. Déjà au congrès de Toulouse, ils avaient manifesté un pacifisme intégral « Néanmoins, je n'hésite pas, plutôt que la guerre la servitude, parce que la servitude on en sort. De la guerre, on en revient pas » (Mathé, Fédération postale). La plupart des dirigeants de Syndicat finirent dans la collaboration avec l'occupant comme Belin secrétaire d'État de Pétain. Si L. Jouhaux ne partageait pas les thèses munichoises de Belin et de son groupe il ne fit rien pour s'y opposer. Il refusa son exclusion du bureau confédéral comme le demandait B. Frachon et P. Sémart.

L'exclusion des ex unitaires, la scission de 1939.

La pause de mars 1937 décrétée par L. Blum mit fin à l'euphorie du Front populaire. Avec les décrets-lois de P. Raynaud de novembre 1938, avec la non intervention en Espagne et l'approbation des accords de Munich la bourgeoisie avait liquidé le Front populaire. Le patronat, sa peur de 36 ravalée, était partout à l'offensive. Il n'avait d'yeux que pour le régime nazi qui avait réussi à liquider le syndicalisme et toute opposition politique. « Plutôt Hitler que le front populaire » était sa devise. La grève générale du 30 novembre 1938 mal préparée fut un échec qui donna lieu à une répression brutale, plusieurs centaines de militants CGT furent emprisonnés. Cet échec stimula

ceux qui dans la CGT voulaient liquider l'orientation de lutte. Ils s'appuyèrent sur la politique du gouvernement qui au lieu de préparer la guerre à l'Allemagne, échafaudait des plans d'invasion de l'URSS par Bakou et la Finlande. « L'alliance russe, si évidemment nécessaire, nous fut elle refusée ? Non, elle nous fut offerte et c'est nous qui l'avons repoussée » (Paul Reynaud ; France-Soir, 14 mai 1947). Pour la bourgeoisie française et britannique, il s'agissait de laisser les mains libres à Hitler afin de liquider l'URSS, ce qu'ils n'avaient pas réussi à faire depuis 1917. Le pacte germano-soviétique, le 23 août 1939 servit de prétexte aux ex confédérés pour revenir sur le congrès de Toulouse. Le 18 septembre le bureau confédéral exclut les membres du PCF de la CGT. Le 25 septembre, la commission administrative de la CGT approuva la décision du bureau confédéral et condamna le pacte par 24 voix pour, 5 contre et 2 abstentions. Il fut demandé à chaque adhérent de la CGT de désavouer le pacte germano-soviétique. Ceux qui refusaient furent automatiquement exclus. Là où les ex confédérés étaient minoritaires, le gouvernement aida la Direction confédérale en prononçant la dissolution de 620 syndicats, fédérations et UD. Le gouvernement Daladier en profita pour interner de nombreux dirigeants syndicaux. La guerre n'était pas faite à Hitler mais au mouvement de lutte. Le patronat pouvait se frotter les mains, les dirigeants réformistes avaient mis à terre la puissante CGT réunifiée. Ses effectifs qui avaient dépassé les 4 millions en 1937 s'étaient effondrés à moins d'1 million.

Le 20 juillet 1940 un CCN rabougri expurge des statuts de la CGT toute référence à la lutte de classes et au recours à la grève. Cela n'empêche pas les gouvernements de Vichy de dissoudre la CGT ainsi que la CFTC le 9 novembre 1940.

La réunification de 1943

La CGT s'est reconstituée dans la clandestinité. Sa lutte était à la fois revendicative et patriotique, comme lors de la grève des mineurs du Nord et du Pas de Calais de mai 1941. Bien entendu ceux qui sont à la pointe de ces luttes sont ceux qui ont été exclus par l'appareil confédéral. Tous ceux qui avaient participé à l'éviction des communistes et de

tous les ex unitaires n'avaient pas pour autant sombré dans la collaboration avec l'occupant. L'engagement des ex-unitaires dans la lutte revendicative et nationale, le développement de la Résistance à l'occupant ont obligé les dirigeants confédérés à l'unité. Les accords du Perreux d'avril 1943 entre H Raynaud et A Tollet pour les ex-unitaires et R Botheureau et L Saillant pour les ex confédérés annulaient la scission de 1939. Le nouveau bureau confédéral clandestin comportait 3 unitaires au lieu de 2 précédemment. Pour les fédérations et UD, l'accord prévoyait le rétablissement des proportions existant en septembre 1939. Grâce aux accords du Perreux c'est une CGT unique qui fut représentée au Conseil National de la Résistance. L'influence de la CGT au sein du Conseil se fit sentir dans l'élaboration de ce qui deviendra le Programme du CNR.

A Libération, la CGT était forte comme jamais. A son 26^e congrès d'avril 1946, elle comptait 5500000 adhérents. Le CCN de septembre 1945 décida de désigner deux secrétaires confédéraux : Benoît Frachon et L Jouhaux. L'introduction de la proportionnelle intégrale sur la base des effectifs fit basculer définitivement le rapport de forces dans le sens du syndicalisme de lutte ?

Le rapport des forces international et national au sortir de la guerre était en faveur du mouvement de lutte. Mais, le patronat s'était reconstitué, et comme après le Front populaire qu'il avait saboté, il sabota l'application du programme du CNR avec l'aide des gouvernements successifs. Au niveau international, les USA et l'URSS étaient sortis renforcés du conflit mondial. Les USA ont progressivement assujettis leurs alliés pour leur écouler leurs surplus de production provenant de la guerre au détriment de la production nationale de ces derniers, et pour leur faire accepter le réarmement allemand fer de lance de l'affrontement à venir contre l'URSS. La reconquête du terrain perdu par les forces dominantes consista bien sûr en la remise en cause des acquis concédés à la Libération accompagnée d'une répression patronale féroce épaulée par un État déterminé à reprendre la main, le tout dans un climat d'anticommunisme hystérique. La CGT ne pouvait échapper à cet affrontement de classe de grande envergure (à suivre...)

Gilles Mercier

Construire un autre type de relations au travail et à la collectivité

On peut déplorer que les seules affirmations et revendications, exprimées dans le rapport d'orientation du SNTRS, par rapport aux salariés retraités soient exclusivement d'ordre économique ! Si le pouvoir d'achat de tout salarié, actif comme retraité, est primordial pour vivre dignement, il doit être cependant accompagné de mesures concernant la vie collective de ces mêmes salariés. L'être humain n'est pas un pion économique, mais d'abord un être vivant en société, quelque soit son âge

Aujourd'hui les salariés retraités sont une force créative, économique et sociale, gaspillée. Par leur compétence et leur qualification, acquises au cours de 40 ans d'exercice professionnel, ils pourraient proposer des services à des générations qui, plus que jamais, ont besoin de formations, de communication des savoirs faire (*aussi bien dans la lutte pour leurs droits que pour la pratique de leur métier*).

Le retraité, comme le salarié actif, est un citoyen et un acteur qui ne peut être laissé pour compte sur le bord du trottoir, car il a une place à remplir tant qu'il le peut et le souhaite.

Autrement dit, il est question d'innover sur la situation du salarié tout au long de sa vie. Il s'agit de construire un autre type de relations au travail et à la collectivité, relations par lesquelles l'être humain pourra assumer sa dimension de citoyen et celle de travailleur. Il devient urgent de revoir l'équation, dans le temps, du rapport : formation, travail, vie citoyenne.

Le temps pour la formation : Dans notre société industrialisée la formation n'est plus seulement

l'apanage des jeunes générations. Elle est devenue formation permanente à tous les âges (de 7 à 77 ans !)

Le temps du travail : il est de plus en plus morcelé, diversifié, ponctué au cours des quarante années de vie professionnelle et doit donc être entrecoupée de formation adéquate.

Le temps pour la vie citoyenne : Le salarié actif, pressuré pour être rentable et productif économiquement, est le plus souvent écarté de toute participation à l'activité dans la cité. Le temps pour la vie citoyenne ne peut plus être considéré comme facultatif ou fruit de la bonne volonté de certains. On voit, aujourd'hui, l'individualisme développé à outrance, casser, briser les liens indispensables à une vie collective, condition irremplaçable de construction de l'être humain.

A partir de cette équation renouvelée : temps pour la formation, temps pour le travail, temps pour la vie citoyenne, le temps de la retraite ne devient plus qu'une prolongation, qu'une continuité de la construction humaine de l'enfance jusqu'à la fin de vie. Le temps de la production professionnelle reste un temps fondamental mais non plus exclusif.

Il est donc évident que actifs et retraités sont appelés, et ont tout intérêt, à travailler, ensemble pour élaborer cette nouvelle équation (formation, travail, vie citoyenne) et l'imposer comme élément de base de la vie humaine à tout âge.

Anita Prigent
Section nationale des retraités, SNTRS
12 octobre 2008